

Le taux annuel d'inflation s'établit à 6.6% [5.5% hors soldes]

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 2.2% en février 2022. En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice augmente de 1.1% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par un renchérissement des produits pétroliers.

Les prix des produits pétroliers poursuivent sur leur trajectoire ascendante. En février, un passage à la pompe coûte 6.2% de plus pour un plein de diesel qu'en janvier, alors que pour l'essence l'augmentation se chiffre à 4.9%. Pour un litre de mazout de chauffage, les ménages auront dû déboursier 12.1% de plus qu'un mois auparavant. Les prix du gaz de ville grimpent de 6.3% en un mois. Par rapport au même mois de l'année précédente, les prix des produits pétroliers se sont renchérissés de 51.7%.

Après une baisse de 3.2% en janvier, le tarif de l'électricité a été adapté à la hausse pour quelques fournisseurs en février, entraînant en moyenne une hausse de 6.0% des prix payés par les consommateurs. En comparaison annuelle, les tarifs de l'électricité sont supérieurs de 2.6%.

Outre l'envolée des prix énergétiques, des impacts à la hausse des divisions, touchées par les soldes d'hiver en janvier, influencent le résultat mensuel, à savoir « Articles d'habillement et chaussures » [+15.8% par rapport au mois de janvier] et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement » [+2.4%].

Les produits alimentaires augmentent de 0.7% en comparaison mensuelle. Les plus fortes hausses par rapport au mois précédent sont constatées pour les pâtes et le couscous [+5.7%], les fruits de mer frais [+3.4%] et les légumes frais [+3.1%]. Les prix pour les pizzas et quiches [-2.9%], le poisson frais [-3.4%] et la confiture et miel [-2.7%] se sont par contre repliés. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 3.5%.

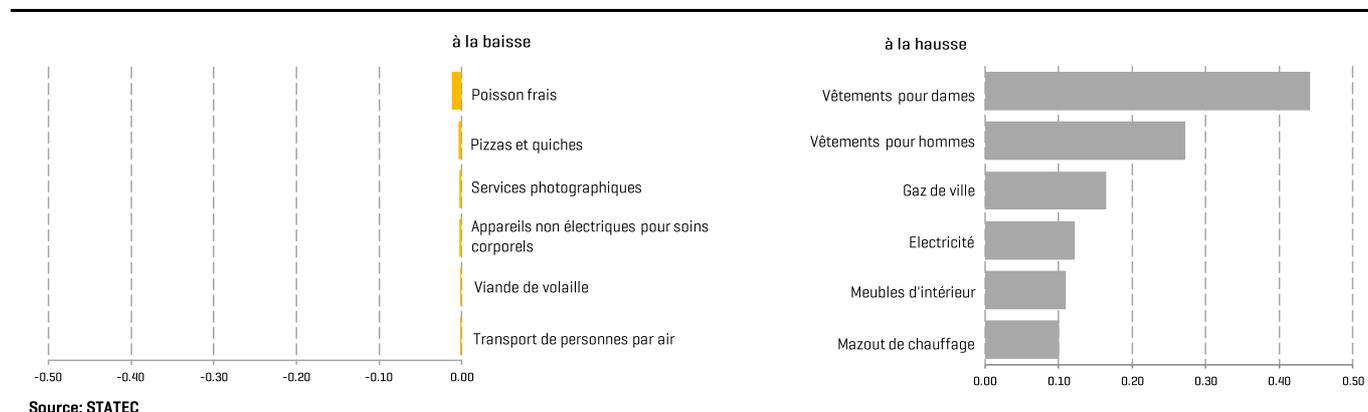
Plusieurs renchérissements saisonniers ont aussi une influence à la hausse sur le résultat global par rapport à janvier. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait [+10.2%] en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs [+12.1%], dopés par la fête de la Saint-Valentin.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 6.6% [contre 3.6% un mois plus tôt] et le taux annuel d'inflation sous-jacente gagne 2.9 point de pourcentage pour atteindre 4.3% en février. Ces progressions des taux annuels donnent cependant une image déformée de la réalité et s'expliquent par un effet de base suite au décalage de la période des soldes d'hiver de 2021. En effet, en raison du Covid les soldes ont été décalées et leur impact s'est répercuté dans l'indice de février 2021 [et non dans celui de janvier comme à l'habitude], donc les taux annuels comparent une situation « hors soldes » de février 2022 avec un mois de soldes de février 2021. En neutralisant l'effet dû au décalage des soldes de 2021, le taux annuel d'inflation s'élève à 5.5% et l'inflation sous-jacente à 3.2%.

L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 113.64 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 910.27 à 916.09 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 918.17 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(en points de pourcentage)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel (fév. 2022/fév. 2021)	Mensuel (fév. 2022/jan. 2022)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3.41	0.69
Boissons alcoolisées et tabac	2.25	0.68
Articles d'habillement et chaussures	20.59	15.76
Logement, eau, électricité et combustibles	11.26	2.24
Ameublement, équipement de ménage et entretien	5.34	2.38
Santé	2.60	-
Transports	8.61	1.24
Communications	-0.95	0.41
Loisirs, spectacles et culture	4.37	2.73
Enseignement	0.85	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.85	0.79
Biens et services divers	4.65	0.77
Indice général	6.56	2.18

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2022 seront publiés le 8 avril 2022, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 mars 2022.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | info@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs à court terme – A1 n° 02/2022) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/fmzsBx>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.